

# BAREME D'HONORAIRES DE PIERRE SALLIERES

Agent commercial immatriculé  
au RSAC de Nîmes sous le n° 429 113 525

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 19/02/2019  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

## TRANSACTION

### IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 2 500 €
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait de 3 500 €
De 100 001 € à 150 000 €	Forfait de 5 600 €
De 150 001 € à 175 000 €	Forfait de 7 500 €
De 175 001 € à 200 000 €	Forfait de 8 500 €
De 200 001 € à 225 000 €	Forfait de 9 500 €
De 225 001 € à 250 000 €	Forfait de 10 500 €
De 250 001 € à 275 000 €	Forfait de 12 000 €
De 275 001 € à 350 000 €	Forfait de 14 000 €
De 350 001 € à 500 000 €	Forfait de 19 000 €
De 500 001 € à 750 000 €	4 %
Plus de 750 000 €	3.5 %

Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.

## LOCATION

### IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>  
Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>  
Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

# TRANSACTION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

# LOCATION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)